

## HEBERGEMENTS, SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS I - HÉBERGEMENTS ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS

<b>Programme</b>	20414 94 0204603 AP 435											
<b>Bénéficiaires</b>	Communes Communautés de communes Associations											
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>Réalisation des équipements suivants :</p> <p>1) Hôtellerie de plein air :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- campings 1 et 2 **</li> <li>- campings 3 ***</li> <li>- aire de stationnement et de services pour les campings-cars (à l'intérieur des campings)</li> <li>- habitation légère de loisirs (HLL)</li> </ul> <p>2) Auberges de village</p> <p>3) Aires de camping car (situées hors campings municipaux)</p> <p>Avis consultatif de Sarthe Tourisme sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre du projet dans son articulation aux logiques et compétences départementales dans le domaine touristique. Avis du CAUE sur l'intégration et le traitement paysager des équipements</p>											
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	Budget primitif 2005 DM2 2008 – BP 2011 BP 2018											
<b>Détermination de l'aide</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'hébergement et aménagements éligibles</th> <th>Dépenses HT plafonnées à</th> <th>Montant des aides</th> <th>Critères d'attribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1)Hôtellerie de plein air 1 et 2 ** sanitaires, accueil, équipement de loisirs, aménagement paysager, aire de camping-car</td> <td>100 000 €</td> <td>20% : communes, communautés de communes. Opérateur  25% : communes de moins de</td> <td>- Présentation d'un projet global d'aménagement du camping - Obtention du classement tourisme</td> </tr> </tbody> </table>				Type d'hébergement et aménagements éligibles	Dépenses HT plafonnées à	Montant des aides	Critères d'attribution	1)Hôtellerie de plein air 1 et 2 ** sanitaires, accueil, équipement de loisirs, aménagement paysager, aire de camping-car	100 000 €	20% : communes, communautés de communes. Opérateur  25% : communes de moins de	- Présentation d'un projet global d'aménagement du camping - Obtention du classement tourisme
Type d'hébergement et aménagements éligibles	Dépenses HT plafonnées à	Montant des aides	Critères d'attribution									
1)Hôtellerie de plein air 1 et 2 ** sanitaires, accueil, équipement de loisirs, aménagement paysager, aire de camping-car	100 000 €	20% : communes, communautés de communes. Opérateur  25% : communes de moins de	- Présentation d'un projet global d'aménagement du camping - Obtention du classement tourisme									

	<p>Hôtellerie de plein air 3 *** sanitaires, équipements de loisirs, bâtiment d'accueil, aménagement paysager, aire de camping-car Espace d'animation bénéficiant d'internet</p>	200 000 €	1000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate <u>et</u> dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate. (source : fichier DGF année précédente)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un projet global d'aménagement du camping</li> <li>- Obtention du classement tourisme (mini 3*) après travaux</li> <li>- Engagement dans la démarche de 2 labels sur les 3 suivants : "Camping Qualité" ; « Tourisme et Handicap » ; Ecolabel ou certification environnementale.</li> </ul>
	<p>Hôtellerie de plein air 2 ** et 3 ***ou plus : Habitations légères de loisirs (HLL) (hors mobil-home)</p>	25 000 € 35 000 € par unité (3 unités minimum)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un projet global d'intégration paysagère des HLL</li> <li>- Obtention du classement tourisme (mini 2*)</li> <li>- Engagement dans la démarche de 2 labels sur les 3 suivants : "Camping Qualité" ; « Tourisme et Handicap » ; Ecolabel ou certification environnementale.</li> </ul>
	2) Auberges de village	90 000 €		- Adhésion à une charte nationale ou régionale
	3) Aires d'accueil et de services de camping car (situées hors des campings municipaux) : bornes de services, vidanges, déchets, etc. Aménagement paysager	Moins de 10 emplacements 30 000 €  Au-delà de 10 emplacements 100 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un projet global d'aménagement avec intégration paysagère (Avis CAUE) et d'un projet d'exploitation.</li> <li> Au-delà de 10 emplacements déterminer faisabilité d'avoir recours à un exploitant privé</li> </ul>
Subvention minimale accordée par une collectivité publique : 1 500 € et plafonnée à la participation de maître d'ouvrage				
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	<p>↳ <u>Dossier de demande d'aide</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande de subvention</li> <li>- Délibération de la collectivité</li> <li>- Descriptif du projet</li> <li>- Devis estimatif du projet</li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de situation et de localisation du projet</li> <li>- Plan détaillé du projet</li> <li>- Permis de construire ou autorisation de travaux</li> <li>- Echancier des travaux</li> <li>- Budget prévisionnel d'exploitation</li> <li>- Plan de financement prévisionnel</li> <li>- étude de pré jalonnement signalétique directionnelle associée</li> </ul> <p>Pour l'Hôtellerie de plein-air et les auberges de village :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'engagement à participer au réseau E-sprit et aux outils d'observation touristique et de mise en</li> </ul> <p>Lettre d'engagement d'intégrer la place de marché E-resa</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'engagement pour obtenir le-classement tourisme (pour l'hôtellerie de plein-air)</li> <li>- et/ou lettre d'engagement à la démarche « Camping Qualité » et/ou « Qualité Tourisme »</li> <li>- et/ou lettre d'engagement à la démarche « Tourisme et Handicap »</li> <li>- et/ou lettre d'engagement à la démarche d'un Ecolabel ou d'une certification environnementale</li> </ul> <p>↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental</u></p> <p>↳ <u>Modalités de versement de la subvention conformément au règlement financier départemental</u></p> <p>↳ <u>Avis des organismes détenteurs du label</u></p>
<p><b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b></p>	<p>DGA IDT (Infrastructure et développement territorial)  Direction de la Culture, du Tourisme et des sports  Service Patrimoine et tourisme  ✉ : <a href="mailto:contact.culture@sarthe.fr">contact.culture@sarthe.fr</a></p>

## HEBERGEMENTS, SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS II – SITES TOURISTIQUES NATURELS, CULTURELS ET PATRIMONIAUX

<b>Programme</b>	20414 94 0204603 AP 435										
<b>Bénéficiaires</b>	Communes, communautés de communes, associations										
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>- <u>Sites touristiques naturels</u> : aménagement de sites à des fins de développements touristiques intégrant des espaces naturels comme des forêts, des rivières ou des plans d'eau, des activités de loisirs et des hébergements (base de loisirs, , espaces fluvestres, jardins thématiques, espaces naturels reconnus, etc.).</p> <p>- <u>Sites touristiques culturels et patrimoniaux</u> : aménagement et valorisation touristique du patrimoine architectural (châteaux, sites urbains ou ruraux de caractère, architecture industrielle...) en vue de développer sa mise en tourisme.</p> <p>Avis consultatif de Sarthe Tourisme sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre du projet dans son articulation aux logiques et compétences départementales dans le domaine touristique.</p>										
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	Budget primitif 2005 DM2 2008 – BP 2011 BP 2018										
<b>Détermination de l'aide</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Type de sites touristiques</th> <th style="text-align: center;">Dépenses HT plafonnées à</th> <th style="text-align: center;">Montant des aides</th> <th style="text-align: center;">Critères d'attribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">Sites touristiques naturels</td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;">380 000 €</td> <td style="vertical-align: top;">           20% : communes, communautés de communes. Opérateur             25% : communes de moins de 1000 habitants         </td> <td style="vertical-align: top;">           - Plan d'aménagement            - Etude de faisabilité technique et économique dont mise en tourisme et exploitation            - En fonction des caractéristiques du projet : engagement dans les démarches         </td> </tr> </tbody> </table>			Type de sites touristiques	Dépenses HT plafonnées à	Montant des aides	Critères d'attribution	Sites touristiques naturels	380 000 €	20% : communes, communautés de communes. Opérateur  25% : communes de moins de 1000 habitants	- Plan d'aménagement - Etude de faisabilité technique et économique dont mise en tourisme et exploitation - En fonction des caractéristiques du projet : engagement dans les démarches
Type de sites touristiques	Dépenses HT plafonnées à	Montant des aides	Critères d'attribution								
Sites touristiques naturels	380 000 €	20% : communes, communautés de communes. Opérateur  25% : communes de moins de 1000 habitants	- Plan d'aménagement - Etude de faisabilité technique et économique dont mise en tourisme et exploitation - En fonction des caractéristiques du projet : engagement dans les démarches								

			dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate et dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate. (source : fichier DGF année précédente)	« Tourisme et Handicap » et/ou « Qualité tourisme »
	Sites touristiques culturels et patrimoniaux	Plancher 22 000 € Plafond 380 000 €		- Etude de faisabilité technique et économique dont mise en tourisme et exploitation - Ouverture du site au public au moins 6 mois consécutifs par an incluant la saison touristique - En fonction des caractéristiques du projet : engagement dans les démarches « Tourisme et Handicap » et/ou « Qualité Tourisme »
Subvention minimale accordée par une collectivité publique : 1 500 € et plafonnée à la participation de maître d'ouvrage				
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	<p>↳ <u>Dossier de demande d'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande de subvention</li> <li>- Délibération de la collectivité</li> <li>- Descriptif du projet</li> <li>- Plans de situation et de localisation du projet</li> <li>- Plan détaillé du projet</li> <li>- Permis de construire ou autorisation de travaux</li> <li>- Echancier des travaux</li> <li>- Budget prévisionnel d'exploitation</li> <li>- Plan de financement prévisionnel</li> <li>- Conditions d'ouverture du site au public et Mode de gestion</li> <li>- Lettre d'engagement à participer au réseau E-sprit et aux outils d'observation touristique et de mise en marché</li> <li>Lettre d'engagement à l'intégration de la plate-forme Eresa</li> <li>- Lettre d'engagement à la démarche « Tourisme et Handicap »</li> <li>- et/ou lettre d'engagement à la démarche « Qualité Tourisme »</li> <li>- étude de pré jalonnement signalétique directionnelle associée</li> </ul> <p>↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental</u></p> <p>↳ <u>Modalités de versement de la subvention conformément au règlement financier départemental</u></p> <p>↳ <u>Avis du ou des organismes détenteurs du label</u></p>			

<b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b>	DGA IDT (Infrastructure et développement territorial) Direction de la Culture, du Tourisme et des sports Service Patrimoine et tourisme ✉ : <a href="mailto:contact.culture@sarthe.fr">contact.culture@sarthe.fr</a>
--	---

Mise à jour avril 2020